



SM Tille Vouge Ouche (Siren : 200094951)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Dijon
Arrondissement	Dijon
Département	Côte-d'Or
Interdépartemental	oui

## Date de création

Date de création	01/01/2021
Date d'effet	01/01/2021

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	40 avenue du Drapeau
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	21075 Dijon
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	520 841
Densité moyenne	66,91

## Périmètres

Nombre total de membres : 31

- Dont 15 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
21	Asnières-lès-Dijon (212100275)	1 310
21	Aubigny-en-Plaine (212100317)	525
21	Bonnencontre (212100895)	447
21	Brazey-en-Plaine (212101034)	2 414
21	Broin (212101125)	432
21	Champdôtre (212101380)	610
21	Charrey-sur-Saône (212101489)	351
21	Échenon (212102396)	797
21	Esbarres (212102495)	703
21	Les Maillys (212103717)	833
21	Magny-lès-Aubigny (212103667)	214
21	Montot (212104400)	199
21	Saint-Usage (212105779)	1 369
21	Tréclun (212106439)	465
21	Trouhans (212106454)	617

- Dont 16 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
21	CA Beaune, Côte et Sud, Communauté Beaune Chagny Nolay (200006682)	CA
21	CC Auxonne Pontailler Val de Saône (200070902)	CC
52	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais (200027308)	CC
21	CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (200070894)	CC
21	CC de la Plaine Dijonnaise (200000925)	CC
21	CC de Pouilly en Auxois/Bligny sur Ouche (200071207)	CC
21	CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon (242100154)	CC
21	CC du Pays Arnay Liernais (200071173)	CC
21	CC du Pays Châtillonnais (242101434)	CC
21	CC Forêts, Seine et Suzon (200039063)	CC
21	CC Mirebellois et Fontenois (200072825)	CC
21	CC Norge et Tille (200069540)	CC
21	CC Ouche et Montagne (200039055)	CC
21	CC Rives de Saône (242101509)	CC
21	CC Tille et Venelle (200070910)	CC
21	Dijon Métropole (242100410)	Métropole

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Compétences exercées par le groupement
<p><b>Production, distribution d'énergie</b></p> <p>- Hydraulique</p> <p><i>Ensemble du syndicat : animation des SAGE du bassin de la Tille, du bassin de la Vouge et du bassin versant de l'Ouche, des Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), ainsi que des contrats de rivières et des contrats de nappe issues du travail des CLE (Commissions Locales de l'Eau) sur le périmètre du syndicat. A la carte : - Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines : item 7 art. L.211-7 code de l'environnement. Transféré par : CC Pouilly-Bligny ; CC Gevrey-Nuits ; Champdôtre, Les Maillys, Tréclun sur le territoire de la CC Auxonne Pontailler Val-de-Saône ; Asnières-lès-Dijon sur la CC Norge-et-Tille ; Aubigny-en-Plaine, Bonnencontre, Brazey-en-Plaine, Broin, Charrey-sur-Saône, Echenon, Esbarres, Magny-lès-Aubigny, Montot, Saint-Usage, Trouhans sur la CC Rives-de-Saône. Conservé par : - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques : item 7 art. L.211-7 code de l'environnement. Transféré par : CC Pouilly-Bligny ; CC Gevrey-Nuits ; Champdôtre, Les Maillys, Tréclun sur le territoire de la CC APVS ; Asnières-lès-Dijon sur le territoire de la CC Norge et Tille ; Aubigny-en-Plaine, Bonnencontre, Brazey-en-Plaine, Broin, Charrey-sur-Saône, Echenon, Esbarres, Magny-lès-Aubigny, Montot, Saint-Usage, Trouhans sur le territoire de la CC Rives de Saône. Conservé par :</i></p>
<p><b>Environnement et cadre de vie</b></p> <p>- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique</p> <p><i>Socle commun : les études génériques et entretien issus de la compétence GEMAPI (items 1, 2, 5, 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement). A la carte : Travaux spécifiques sur les milieux aquatiques relevant de la compétence GEMAPI sur le périmètre du syndicat (travaux et études spécifiques associées). Transféré par CC Pouilly-Bligny ; CC Gevrey-Nuits ; CC Auxonne-Pontailler Val-de-Saône ; CC Plaine Dijonnaise ; CC Rives-de-Saône ; Conservé par Dijon Métropole ; CA Beaune ; CC Châtillonais ; CC Ouche et Montagne ; CC Mirebellois Fontenois ; CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais ; CC Tille et Venelle ; CC Arnay-Liernais ; CCFSS ; CC Norge et Tille ; COVATI.</i></p>
<p>- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau</p> <p><i>Socle commun : les études génériques et entretien issus de la compétence GEMAPI (items 1, 2, 5, 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement). A la carte : Travaux spécifiques sur les milieux aquatiques relevant de la compétence GEMAPI sur le périmètre du syndicat (travaux et études spécifiques associées). Transféré par CC Pouilly-Bligny ; CC Gevrey-Nuits ; CC Auxonne-Pontailler Val-de-Saône ; CC Plaine Dijonnaise ; CC Rives-de-Saône ; Conservé par Dijon Métropole ; CA Beaune ; CC Châtillonais ; CC Ouche et Montagne ; CC Mirebellois Fontenois ; CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais ; CC Tille et Venelle ; CC Arnay-Liernais ; CCFSS ; CC Norge et Tille ; COVATI.</i></p>
<p>- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer</p> <p><i>Socle commun : les études génériques et entretien issus de la compétence GEMAPI (items 1, 2, 5, 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement). A la carte : Travaux spécifiques sur les milieux aquatiques relevant de la compétence GEMAPI sur le périmètre du syndicat (travaux et études spécifiques associées). Transféré par CC Pouilly-Bligny ; CC Gevrey-Nuits ; CC Auxonne-Pontailler Val-de-Saône ; CC Plaine Dijonnaise ; CC Rives-de-Saône ; Conservé par Dijon Métropole ; CA Beaune ; CC Châtillonais ; CC Ouche et Montagne ; CC Mirebellois Fontenois ; CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais ; CC Tille et Venelle ; CC Arnay-Liernais ; CCFSS ; CC Norge et Tille ; COVATI.</i></p>
<p>- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines</p> <p><i>Socle commun : les études génériques et entretien issus de la compétence GEMAPI (items 1, 2, 5, 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement). A la carte : Travaux spécifiques sur les milieux aquatiques relevant de la compétence GEMAPI sur le périmètre du syndicat (travaux et études spécifiques associées). Transféré par CC Pouilly-Bligny ; CC Gevrey-Nuits ; CC Auxonne-Pontailler Val-de-Saône ; CC Plaine Dijonnaise ; CC Rives-de-Saône ; Conservé par Dijon Métropole ; CA Beaune ; CC Châtillonais ; CC Ouche et Montagne ; CC Mirebellois Fontenois ; CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais ; CC Tille et Venelle ; CC Arnay-Liernais ; CCFSS ; CC Norge et Tille ; COVATI.</i></p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)